

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Huitième Session ordinaire

16 – 21 janvier 2006

Khartoum (Soudan)

EX.CL/209 (VIII)

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECEDENTES
DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU SOMMET**

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PRÉCÉDENTES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DU SOMMET

INTRODUCTION

Au cours de leurs diverses sessions ordinaires et extraordinaires chaque année, le Conseil Exécutif et la Conférence adoptent un certain nombre de décisions et déclarations dont la mise en œuvre revient, en grande partie, à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec les Etats membres et les partenaires. Compte tenu de l'importance de ces actes et la nécessité pour la Commission d'en assurer le suivi, il est nécessaire qu'un point soit fait, lors des Sommets, aux organes de décisions de l'Union.

Le récapitulatif ci-après, fait état de la mise en œuvre par les départements, directions et unités de la Commission, des actes relatifs aux questions dont ils ont la charge dans la conduite des activités de la Commission pendant l'année 2005.

Ces activités couvrent un nombre varié de sujets dont certains font l'objet de points inscrits à l'Ordre du jour du COREP, du Conseil Exécutif et de la Conférence et qui feront l'objet de discussions approfondies lors des assises de Janvier 2006 à Khartoum. D'autres sujets qui ne font l'objet de points à l'Ordre du jour, sont mentionnés dans le rapport de la Commission soumis aussi à ces présentes assises.

Compte tenu des contraintes budgétaires au cours de la période sous-examen, certaines des décisions ayant des implications financières n'ont pas pu être mises en œuvre ; d'autres, pour des raisons techniques et/ou de calendriers n'ont pas pu l'être également. Des efforts seront déployés pour leur mise en œuvre au cours de la présente année 2006.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECEDENTES
DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

AFFAIRES JURIDIQUES

Décisions : N° & titre	Décisions Actions requises	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.71 (IV) Décision sur le projet de Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine	Plaidoyer pour la ratification.		Jusqu'ici seize (16) États membres ont signé. La Commission n'a pas encore reçu de ratifications des États membres.	Sensibilisation /plaidoyer inadéquat concernant le Pacte

EX/CL/Dec.165 (VI) Décision sur la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'Union africaine	DÉCIDE de renvoyer les recommandations de la Commission et du COREP et le projet d'instrument juridique à une réunion du COREP et d'experts juridiques gouvernementaux pour finalisation et présentation à la septième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2005	Une réunion du COREP et des experts juridiques s'est tenue au siège de l'UA du 29 mars au 1 ^{er} avril 2005 sur les différentes options concernant la fusion des deux Cours. Les recommandations de la réunion sur les différentes options concernant la fusion de des Cours ont été soumises au Conseil à Syrte, (Libye), en juillet 2005.		
---	---	---	--	--

EX/CL/Dec.168 (VI) Décision sur les critères d'octroi du statut d'observateur et sur un système d'accréditation auprès de l'union africaine	DÉCIDE de renvoyer l'examen des critères d'octroi du statut d'observateur et d'un système d'accréditation auprès de l'Union africaine contenus dans le document <u>EX.CL/ 161(VI)</u>, à une réunion du COREP et d'experts juridiques gouvernementaux pour finalisation et pour soumission à la septième session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2005; DÉCIDE EN OUTRE d'accorder, aux États non africains, aux organisations inter-gouvernementales, l'accréditation auprès de l'Union assortie du droit d'assister aux sessions publiques seulement et de ne recevoir que les documents de distribution générale. DEMANDE à la Commission de mettre en place et d'appliquer un système rigoureux de classification des documents.	Une réunion du COREP et des experts juridiques s'est tenue au siège de l'UA du 29 mars au 1er avril 2005. les recommandations de la réunion ont été soumises au Conseil à Syrte, (Libye), en juillet 2005. Conformément aux Critères, le président de la Commission a reçu les lettres d'accréditation des vingt quatre (24) États non Africains. Une réunion du COREP et des experts juridiques s'est tenue au siège de l'UA du 29 mars au 1er avril 2005. les recommandations de la réunion ont été soumises au Conseil à Syrte, (Libye), en juillet 2005.	La Commission a pris des dispositions pour la mise sur pied d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un système de classification des documents	
---	---	---	---	--

EX.CL/Dec.175 (VI) Décision sur les critères pour abriter les organes de l'Union africaine	DÉCIDE de renvoyer l'examen des critères pour abriter les organes de l'Union africaine, tels que contenus dans le document <u>EX.CL/163</u> (VI), à une réunion du COREP pour finalisation et présentation à la septième session ordinaire du Conseil prévue en juillet 2005.			
EX.CL/Dec.180 (VI) Décision sur le statut des traités OUA/UA	DEMANDE à tous les États membres de fournir les informations relatives aux procédures constitutionnelles concernant la ratification ou l'adhésion aux Traités de l'OUA/UA à la Commission, tel que demandé par le Conseil en juillet 2004.	Une réunion du COREP et des experts juridiques s'est tenue au siège de l'UA du 29 mars au 1er avril 2005. Les recommandations de la réunion ont été soumises au Conseil à Syrte, (Libye), en juillet 2005.	Le bureau du conseiller juridique est en train de collecter des informations sur la ratification au niveaux des États membres	Manque de réponses de la part des États membres. Comme Dans le ,meme temps, le bureau recherche, sur Internet, des informations disponibles. La commission enverra plutard une communication aux États membres pour confirmation.

EX.CL/Dec.181 (VI) Décision sur les amendements proposés aux règlements intérieurs du Comité des représentants permanents, du Conseil exécutif et de la Conférence ainsi qu'aux statuts de la commission	DÉCIDE de renvoyer les propositions d'amendement, pour examen, à une réunion du COREP et d'experts juridiques des États membres pour finalisation et soumission à la septième session ordinaire du Conseil, en juillet 2005.			
--	---	--	--	--

Décisions : N° & titre	Décisions : Recommandation	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Action menée)	Non mise en œuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.83 (V) Décision sur la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'Union africaine	DÉCIDE qu'un projet d'instrument juridique relatif à la mise en place de la Cour qui résultera de la fusion de la Cour des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice soit élaboré et soumis aux prochaines sessions ordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence et ACCUEILLE chaleureusement et avec gratitude l'offre du Ministre des Affaires étrangères de la République algérienne, M. Mohamed BEDJAOUI, ancien Président de la Cour internationale de justice, de contribuer à l'élaboration de cet instrument DÉCIDE ÉGALEMENT que toutes les mesures nécessaires pour le fonctionnement de la Cour des droits de l'homme	- Le gouvernement algérien a soumis un projet d'instrument juridique relatif à la mise en place de la Cour issue de la fusion de la Cour des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice. - Un groupe de travail d'experts juridiques gouvernementaux a examiné le projet d'instrument juridique à Alger, Algérie, du 21 au 24 novembre 2005 - le rapport de la réunion et le projet d'instrument juridique amendé seront soumis à une réunion du COREP pour examen Ensuite, le document sera soumis aux organes délibérants pour examen - Le bureau du conseiller juridique a pris les mesures nécessaires pour l'élection des juges de la Cour africaine des		

	soient prises, notamment en ce qui concerne l'élection des juges, le budget et le fonctionnement effectif du greffe DÉCIDE EN OUTRE que le siège de la Cour soit établi dans un pays qui sera déterminé par les États membres de la région de l'Afrique de l'Est, et qui servira également de siège de la Cour des droits de l'homme en attendant la fusion	droits de l'homme et des peuples par le Conseil exécutif en janvier 2005. - Le bureau du conseil juridique a également préparé le budget et la structure de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, qui seront soumis à l'examen des organes délibérants en janvier 2006 La Commission a envoyé une communication au doyen et aux autres États membres de l'Afrique de l'est, relative à la décision sur le siège de la Cour issue de la fusion	La Commission attend toujours la décision des États membres de l'Afrique de l'est sur le siège de la Cour	Les États membres de l'Afrique de l'est n'ont pas encore pris de décision sur le siège de la Cour.
--	--	--	--	---

EX/CL/Dec.230 (VII) Décision sur les critères d'octroi du statut d'observateur et sur un système d'accréditation auprès de l'UA	DÉCIDE d'adopter les critères pour l'octroi du statut d'observateur et le système d'accréditation auprès de l'UA, tels que contenus dans le document Ex.CL/195(VII) Annexe V; et AUTHORISE le Président de la Commission de l'UA à mettre en œuvre lesdits critères	Conformément aux Critères, le président de la Commission a reçu les lettres d'accréditation de quinze (15) États non Africains.		
EX.CL/Dec.229 (VII) Décision sur les critères pour abriter les organes de l'UA	DÉCIDE d'adopter les critères pour abriter les organes de l'UA, tels que contenus dans le document Ex.CL/195(VII) Annexe IV. INVITE les régions à entreprendre, au plus tôt, les consultations nécessaires afin de soumettre les noms des États membres qui accueilleront les sièges des organes attribués aux différentes régions	Les critères pour abriter les organes de l'UA ; tels qu'adoptés seront utilisés dans l'élaboration des accords pour l'accueil des organes de l'UA	La Commission attend toujours les noms des États membres qui abriteront les sièges attribués aux différentes régions	

EX.CL/Dec.193 (VII) Décision sur l'état des traités OUA/UA	DEMANDE à la Commission d'assurer l'harmonisation des textes des traités dans toutes les langues de travail de l'Union et d'accélérer le processus d'examen des traités de l'OUA/UA afin de permettre aux États membres d'accélérer le processus de ratification/adhésion aux traités de l'OUA/UA		Le bureau du conseiller juridique n'a pas encore élaboré de mécanisme permettant d'assurer l'harmonisation des textes dans toutes les langues de travail afin d'accélérer le processus de révision des traités de l'OUA/UA, et ce pour permettre aux États membres d'accélérer le processus de ratification/accession aux traités de l'OUA/UA	Manque de personnel pour mener les activités
---	---	--	--	---

EX.CL/Dec.228 (VII) Décision sur les amendements proposés aux règlements intérieurs du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence ainsi qu'aux statuts de la Commission	DEMANDE AU COREP d'examiner de façon approfondie les règlements intérieurs de la Conférence, du Conseil exécutif et du COREP ainsi que les statuts de la Commission afin d'éviter toute incohérence entre les règlements intérieurs ou entre ces règlements et d'autres instruments juridiques; DEMANDE EN OUTRE au COREP de soumettre pour examen, ses propositions à la 8^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif prévue en janvier 2006.		Le COREP n'a pas encore révisé de façon approfondie les règlements intérieurs de la Conférence, du Conseil exécutif et du COREP, et les statuts de la Commission	
Assembly/AU/Dec.84 (V) et EX/CL/Dec.231 (VII) Décision sur l'élection des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	-----	Les membres dûment élus de la Commission prendront fonction		
Assembly/AU/Dec.85 (V) and EX/CL/Dec.232 (VII) Décision sur l'élection des membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant	-----	Les membres élus du Comité ont prêté serment lors de la 7^{ième} réunion du Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant tenu à Addis-Abeba, du 19 au 21 décembre 2005		

EX/CL/Dec.234 (VII) Décision sur les candidatures	RECOMMANDE que la Commission de l'UA, en consultation avec le COREP, procède à une révision du règlement intérieur afin de le renforcer conformément aux autres statuts et dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise; et DEMANDE au COREP de présenter le Règlement intérieur révisé à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2006.	Un groupe de travail (bureau du conseiller juridique et département des affaires politiques) a examiné le règlement intérieur du Comité et y a apporté des amendements. Le rapport de la réunion et le règlement intérieur amendés seront soumis au COREP pour examen, et ensuite à l'examen des organes délibérants		
--	---	--	--	--

FEMME, GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Décisions : N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.192 (VII)- Décision sur le rapport intérimaire du Président de la Commission relatif à la mise en œuvre de la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique DOC. EX.CL/170(VII) EXHORTE tous les États membres à soumettre leurs rapports annuels sur les progrès réalisés dans l'intégration des femmes et dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, au Sommet de juillet 2006; DEMANDE à nouveau au Président de la Commission d'engager des consultations en vue de redynamiser PAWO et de soumettre un rapport au Conseil exécutif en janvier 2006.	La 1^{ère} Conférence des ministres en charge des questions des femmes et du genre s'est tenue du 12 au 15 octobre 2005 à Dakar, Sénégal. Les ministres ont examiné deux documents, à savoir le Cadre de mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et les directives pour l'établissement des rapports sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Ces documents faciliteront la mise en œuvre de la Déclaration solennelle par les États membres. L'UA a eu des contacts avec PAWO à deux reprises, au cours d'une réunion tenue à Johannesburg, (Afrique du Sud) en septembre 2005, et lors de la réunion du Secrétariat de la PAWO tenue à Windhoek, (Namibie), en novembre 2005. Ces contacts ont porté sur l'assistance à apporter à PAWO pour lui permettre de réfléchir sur le rôle qui doit être le sien dans de cadre global du mouvement panafricain des femmes et dans une Afrique plurielle.		Étant donné que PAWO est encore dans le processus de redéfinition de sa mission, l'UA envisage d'organiser une réunion entre le direction des femmes, du genre et du développement et PAWO avant le Congrès de la PAWO prévu pour juillet 2006. Par la suite, un rapport sur la PAWO restructurée sera soumis au Conseil exécutif en temps opportun

CSSDCA/CIDO

Décision : N° & titre	Mise en œuvre (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraints
EX/CL/Dec. 21 (III) Décision sur le rapport Intérimaire du Président de la Commission sur le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) – juillet 2004	L'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC a été effectivement lancée et les différents comités/structures opérationnels et de gouvernance constitués du 28 au 30 mars 2005 à Addis- Abeba, (Éthiopie)	Mises en place effective des comités sectoriels de travail de l'ECOSOCC Participation de l'ECOSOCC aux réunions des organes de l'UA et aux forums régionaux, conformément à la Charte de l'UA	Manque de ressources nécessaires Manque de ressources nécessaires
Assembly/AU/Dec.48 (III) Décision sur le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) – juillet 2004	Réunion du Bureau du Comité permanent de l'ECOSOCC, du 22 au 24 avril 2005 à Nairobi, Kenya, au cours de laquelle le plan stratégique a été examiné et adopté Élaboration et finalisation du Plan stratégique de l'ECOSOCC par le Comité permanent après consultation avec les membres de l'Assemblée générale intérimaire et distribution aux États membres pour amélioration, révision et observations Stratégie opérationnelle et de collecte de fonds pour le processus de consultations et d'élections à l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC	Consultations et élections à l'Assemblée de l'ECOSOCC à l'expiration de la période intérimaire.	Manque de ressources nécessaires

EX.CL/Dec.173 (VI) Décision sur la définition de la Diaspora africaine – janvier 2005	Réunion des experts sur la définition de la Diaspora africaine tenue à Addis-Abeba, (Éthiopie), du 11 au 12 avril 2005 La réunion a adopté la Définition de la Diaspora pour examen par le Sommet de Syrte de juillet 2005		
EX.CL/Dec.221 (VII) Décision sur la définition de La Diaspora africaine – juillet 2005	le Sommet de Syrte a adopté la définition de la Diaspora présentée par la réunion des experts et a demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la participation de la diaspora à l'édification de l'Union africaine en général et à la mise en place de l'ECOSOCC en particulier Large distribution de la Définition aux États membres, aux organisations de la société civile africaine et à la Diaspora africaine	Élection des membres de la Diaspora au sein de l'ECOSOCC Mise sur pied et consolidation, plus tard, des réseaux régionaux de la Diaspora dans les différentes régions du monde Mise sur pied du Comité technique pour les Programmes du Pont sur l'Atlantique, qui est un projet d'une importance stratégique et qui est de nature à renforcer les relations entre le continent et la Diaspora	Manque de ressources nécessaires Manque de ressources nécessaires Manque de ressources nécessaires

POLITIQUE STRATÉGIQUE, PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

PROGRAMMATION, BUDGETISATION, FINANCES ET COMPTABILITÉ

Décision : N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.223 (VII) Décision sur le barème des contributions	Le nouveau barème adopté a été distribué à tous les États membres. Il sera appliqué en 2006 lorsque le budget aura été approuvé en janvier 2006		
EX.CL/Dec.224 (VII) Décision sur la nomination des membres du conseil des vérificateurs externes	Tous les États membres désignés ont été invités à désigner leurs représentants. La Commission compile la liste des représentants au fur et à mesure qu'elle reçoit les noms des représentants		
EX.CL/Dec.218 (VII) Décision sur les questions administratives, budgétaires et financières	- Partiellement mise en œuvre. La Commission envisage de mettre en place un système comptable et de gestion financière, efficace sous réserve de la disponibilité des fonds - Le personnel a été renforcé mais certains postes d'exécution restent encore à pourvoir		
EX.CL/Dec.219 (VII) Décision sur les contributions	Entièrement mise en œuvre La Somalie n'a pas encore soumis sa requête d'exemption spéciale pour examen		

Assembly AU/Dec.09 (V) Budget 2006	Le Sous-comité consultatif examine actuellement le budget. La présentation du budget au Conseil exécutif est prévue pour janvier 2006 lors de la Session de la Conférence à Khartoum		
--	--	--	--

**ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
PAIX ET SÉCURITÉ
AFFAIRES POLITIQUES**

Décisions : N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.34 (VII) Décision sur les candidatures Paragraphe 4 : Recommande que la Commission de l'UA, en consultation avec le COREP, procède à une révision du Règlement intérieur pour le renforcer conformément aux autres statuts et dans l'esprit de la bonne gouvernance	• Mise en œuvre complète • Le Règlement intérieur du Comité des candidatures a été révisé. Il sera soumis au COREP lors de sa prochaine session à Khartoum, Soudan en janvier 2006		
Décision EX. CL.210 (VII) Sur la Palestine et le Moyen-Orient Outre les dispositions concernant les deux parties, cette décision demande à la Commission de maintenir les contacts avec les deux parties et de continuer à soutenir les efforts en cours en vue de la réalisation de l'objectif de paix et de développement pour le bien-être des populations	Mise en œuvre partielle Des contacts étroits ont été maintenus avec la partie palestinienne tandis qu'avec Israël, il reste encore à en définir les modalités.		Le refus d'Israël de répondre aux appels de la communauté internationale et de l'Union africaine, en vue de s'inscrire résolument dans la logique de la paix, notamment en engageant des négociations directes avec les palestiniens pour discuter des questions de fond qui constituent la trame du conflit israélo-palestinien.

			La persistance de la violence La poursuite de la construction du Mur La politique d'occupation de la Cisjordanie, en dépit du retrait de Gaza. L'occupation, par Israël, des hauteurs du Golan
EX.CL/Dec.212 (VII) Sur le Nouveau partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Asie Demande la poursuite, avec le COREP, à travers son sous-comité sur la coopération multilatérale, des consultations initiées entre la co-présidence sud-africaine et la Commission en vue de promouvoir le leadership de l'Union africaine dans ce processus et définir les modalités pratiques de la mise en œuvre effective du nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie	Mise en œuvre différée au premier trimestre de l'année 2006 en raison des contraintes de calendrier de chaque partie		Le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale ne s'est pas réuni, en l'absence de son Président appelé à d'autres fonctions.

EX.CL/Dec.179 (VI) DÉCISION SUR LA SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES PARA 7 DEMANDE à la Commission de continuer à suivre la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en étroite collaboration avec la Commission de l'UA sur les réfugiés ; de redynamiser de toute urgence le Comité de coordination pour l'assistance et la protection des réfugiés et des personnes déplacées et de poursuivre l'exécution du Plan de mise en oeuvre intégrale en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité International de la Croix Rouge (CICR)	Partiellement mise en œuvre. Suivi de la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés • Missions d'évaluation effectuées sur le terrain au Ghana, au Bénin, en Somalie, au Soudan, au Rwanda, au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en Tanzanie, et en Ouganda • L'Union africaine a apporté son assistance financière au Bénin, au Ghana et à l'Ouganda Redynamisation du Comité de coordination pour l'assistance et la protection des réfugiés et des personnes déplacées. • Comité de coordination redynamisé en étroite coopération avec le HCR, le Sous-Comité du COREP et les membres permanents du Comité • À sa 27^{ième} session ordinaire, le Comité a décidé d'élargir sa composition à des ONG et institutions africaines compétentes dans les questions de réfugiés et de personnes déplacées • Un groupe de travail a été créé pour réviser les critères d'admission au sein du Comité et son règlement afin d'obtenir la pleine participation des agences ayant une expérience et des compétences dans ce domaine	D'autres missions étaient prévues au Tchad, au Libéria, en République arabe Sahraouie démocratique (RASD) et au Kenya	Les contraintes logistiques ont empêché les missions dans certains pays
--	--	--	--

PARA. 8. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de convoquer une conférence ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en 2006, en collaboration avec le HCR et d'autres partenaires compétents ;	Poursuite de la mise en œuvre du Plan de mise en Œuvre globale en étroite collaboration avec le HCR et le CICR • Evaluation de la mise en œuvre du Plan globale de mise en oeuvre avec le HCR dans le cadre d'une réunion de réflexion • Le président de la Commission de l'UA et le Haut commissaire aux réfugiés ont réaffirmé, lors d'une réunion, leur engagement conjoint envers la mise en œuvre totale du Plan de mise en œuvre globale, conformément à l'Accord de coopération de 2001 Le Burkina Faso a offert et confirmé son offre d'abriter la Conférence des experts les 16 et 17 juin 2006 et la Conférence ministérielle les 19 et 20 juin 2006 Des dispositions sont en train d'être prises en collaboration avec le Sous-comité du COREP pour les réfugiés, pour la convocation de la conférence ministérielle • Le Sous-comité du COREP et le bureau du COREP lors de leurs réunions ont discuté de la préparation de la Conférence et des mesures appropriées à prendre ; un comité de coordination comprenant entre autres les partenaires de l'UA, a été créé	Le Comité n'a pas mené de mission dans d'autres pays dans le cadre de la révision des législations nationales	Manque de fonds et de ressources humaines Les missions ont été reportées à cause du climat politique dans la région du Golfe
---	---	--	--

PARA 9 EXHORTE la Commission à lancer un programme de mobilisation des ressources, en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés, en vue d'assurer le bien-être et la protection des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique et de trouver une solution durable au problème. PARA. 10. INVITE les États membres et les membres du Comité de coordination pour l'assistance et la protection des réfugiés et des personnes déplacées redynamisé, ainsi que les autres organisations spécialisées à contribuer au Fond, d'assistance spéciale de l'UA pour les réfugiés pour permettre à l'UA de mettre en place ses programmes humanitaires	Partiellement mise en œuvre étant donné que la Commission a discuté avec certains partenaires bilatéraux et multilatéraux du financement des programmes en faveur des réfugiés Le Gouvernement du Royaume du Danemark a apporté une contribution de 850 millions de couronnes danoises pour le bureau du représentant spécial pour la protection des civils dans les conflits armés	Les autres pays et organisations n'ont pas encore apporté de contributions et les discussions sont en cours à ce sujet, avec ces pays et organisations, tels que l'UE, l'UNESCO, les Etats-Unis et l'Autriche La Commission et le Sous-comité du COREP ont reporté leur mission dans la région du Golfe	Insuffisance des Ressources dues à la lassitude des bailleurs de fonds, qui a affecté les programmes de réfugiés et les opérations de reconstruction après les conflits
--	--	---	--

PARA. 11. EXHORTE les partenaires et les bailleurs de fonds à redoubler leurs efforts dans l'assistance à ce groupe de personnes en Afrique ainsi qu'à honorer leurs engagements pris lors des différentes conférences des bailleurs de fonds	Partiellement mise en œuvre • Appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance accrue au cours des différentes réunions et conférences • Tenue de réunions avec le HCR pour élaborer des stratégies sur les voies et moyens de mobiliser les ressources	Non mise en œuvre étant donné que les nouveaux membres du Comité n'ont pas pris part à la première session ordinaire	
PARA 12. DEMANDE à la Commission de poursuivre la mise en œuvre de son programme de travail conformément aux différentes décisions, recommandations et résolutions, ainsi qu'au Plan global de mise en œuvre, en collaboration avec le HCR et les autres partenaires de l'UA et les organisations spécialisées	Poursuite de la mise en œuvre de son programme de travail pour l'année 2005 ainsi qu'il suit : • Rapatriement volontaire en exhortant les États membres à créer les conditions favorables au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et à une réintégration durable dans leurs communautés • Commémoration de la journée africaine/mondiale du réfugié, le 20 juin. La commémoration a eu lieu au siège de l'UA, en collaboration avec le HCR et ses partenaires • Il a été rappelé aux États membres de commémorer la journée, conformément au thème choisi • Visite sur le terrain dans les		Persistance des violations des droits de l'homme et préoccupation sécuritaire dans certains États membres

	camps de réfugiés en Éthiopie, avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, en collaboration avec le gouvernement et le HCR • Promotion du droit international humanitaire. Le représentant spécial du président de la Commission de l'UA pour les situations de conflits armés a poursuivi ses activités relatives à la protection des civils dans les situations de conflits ; il a également effectué des missions au Darfour, en Ouganda et en République du Congo • La Commission a entrepris l'élaboration d'un cadre juridique pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées Séries de conférences, de réunions et de séminaires/ateliers tenus avec les partenaires de l'UA et les autres organisations spécialisées dans les questions humanitaires, qui ont aidé, entre autres à mettre en œuvre les décisions du Conseil exécutif et de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement		Absence de réponses de la part des États membres désignés pour représenter leurs régions respectives au sein du Comité
EX.CL.211 (VII) Décision sur la conférence ministérielle sur la libre circulation en Afrique PARA 7	Partiellement mise en œuvre • Le Comité des experts des États membres a été mis sur pied après consultations avec les doyens régionaux. Cependant, malgré de		

DEMANDE à la Commission de l'Union africaine (CUA) en consultation avec les États membres, entre autres, d'envisager de créer un Comité d'experts gouvernementaux chargé de fournir des orientations à la Commission de l'Union africaine (CUA) en ce qui concerne les questions relatives à la libre circulation en vue de faire avancer le processus;	nombreuses tentatives, les États membres n'ont pas désigné leurs représentants au sein du Comité • À plusieurs occasions, la Commission a pris contact avec les doyens régionaux en Éthiopie concernant la convocation de la réunion du Comité des experts en 2005	La réunion du Comité des experts ne s'est pas tenue et, par conséquent, le processus d'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre de la Décision et d'autres activités n'a pas eu lieu comme prévu	Experts sur la libre circulation
---	---	---	---

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Décision N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) Mesures prises	Non mise en œuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.76 (V) Décision sur le sommet mondial sur la société de l'information -DOC.EX.CL/173 (VII)	Entièrement mise en œuvre. o Tenue de la réunion des ministres africains les 5 et 6 septembre 2005 à Dakar pour une position commune de l'Afrique concernant la gouvernance de l'Internet o Réunion des ministres africains en marge de Prepcom-3 à Genève le 21 septembre 2005 pour adopter le Plan d'action régional sur l'économie du savoir o Réunion des ministres africains à Tunis avant le Sommet du 12 novembre 2005, afin d'harmoniser la position africaine à la reprise de la session de Prepcom-3.	Non mise en œuvre	

AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL EXÉCUTIF			
Décisions : N° & titre	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
EX/CL/Dec.169(VI) Décision sur le rapport de la deuxième session de la conférence ministérielle sur la lutte contre la drogue en Afrique		Paragraphe 5 et 6 non mis en œuvre	Le contrat du consultant est arrivé à expiration. Le recrutement d'un fonctionnaire principal pour la lutte contre la drogue est en cours
EX/CL/Dec.170(VI)- Décision sur la position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale	- Distribution de la Position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale à tous les États membres - Participation de la Commission de l'UA à la 11^{ème} Conférence de l'ONU sur la prévention du crime et la justice pénale à Bangkok, Thaïlande, en avril 2005		
EX.CL/Dec.196 (VII) : Décision sur le projet de cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique Doc. EX.CL/176 (VII)			Les observations de certains pays n'ont pas encore été reçues ; les pays concernés ont demandé le prolongement de la date limite
EX.CL/Dec.200 (VII) : Décision sur la Première session de la Conférence ministérielle sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) - Doc.EX.CL/185 (vii)			Manque de communications entre le bureau et la Commission de l'UA
EX/CL/Dec.201(VII) Décision sur la troisième session ordinaire de la conférence de la	- Paragraphe 7 sur la création du Conseil consultatif sur le vieillissement – Partiellement mise en œuvre Mesures prises pour le recrutement d'un consultant pour		

Commission du travail et des affaires sociales	élaborer le projet de modalités à l'intention du Conseil consultatif		
	- Paragraphe 14 sur l'Institut africain de réadaptation (IAR)I – Mise en œuvre Signature d'une lettre par le président de l'UA aux États membres, aux membres de l'IAR, leur demandant de payer leurs contributions		
	- Paragraphe 16 sur le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES – Partiellement mise en œuvre. Une mission d'enquête a été envoyée au CAFRADES. Il est prévu d'envoyer des experts indépendants pour évaluer la situation et de soumettre un rapport		
EX.CL/Dec. 201 (V11) Décision sur l'organisation par la Commission de consultations entre les CER en vue d'accélérer la mise en œuvre des décisions du Sommet extraordinaire de Ouagadougou tenu en 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, en collaboration avec les partenaires de développement	La réunion consultative entre les CER et les partenaires internationaux s'est tenue en septembre 2005. Toutes les CER doivent mettre sur pied des unités chargées des questions du travail au sein de leurs structures et recevront l'assistance financière et technique du BIT. Une autre réunion entre l'UA et les CER est prévue pour février 2006. Le Gouvernement suédois, à travers son ministère du travail, a apporté une contribution de plus d'un million de dollars É.U. pour les projets et les études sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté en Afrique, devant être menés en 2006		Un consultant du BIT auprès de la Commission de l'Union africaine doit être recruté pour assister la Commission dans la mise en œuvre des décisions de la 3 ^{ième} session ordinaire
EX.CL/Dec. 201 (V11) Décision sur l'adoption des normes internationales sur les activités du secteur de la pêche	Le groupe africain a une position commune sur la question mais les normes n'ont pas pu être adoptées et la question a été renvoyée à la Conférence du BIT de 2006, pour adoption		Le groupe des employeurs africains était divisé sur la question
EX.CL/Dec. 201 (V11) Décision sur l'attribution de nouveaux sièges aux membres non élus par les instances dirigeantes du BIT	Les débats ont eu lieu en juin 2005 à Genève au cours de la Conférence du BIT. Des sièges non électifs ont été attribués à certains membres qui seront présentés au Conseil d'administration du BIT		
EX.CL/Dec 201 (V11) Décision sur le projet de Cadre de politique sociale	Le projet a été envoyé au Comité PAPA sur les questions sociales et de travail pour recueillir ses observations	La réunion des experts doit être organisée de préférence en	Manque de banque de données pour les experts

		février 2006	
EX.CL/Dec 201 (V11) Décision sur l'intégration des emplois décents ainsi que l'emploi des jeunes et des femmes dans l'élaboration d'une position africaine commune sur l'examen à mi-parcours des OMD	Le BIT a organisé des réunions sur l'emploi des jeunes et des femmes dans les différentes CER, notamment dans les régions de l'Afrique australe, du nord et de l'est		
EX/CL. Dec 201 (V11) Décision sur l'Organisation arabe du travail et l'organisation du deuxième Congrès afro-arabe sur le travail	Tenue de réunions entre l'UA et l'Organisation arabe du travail . Le Congrès est prévu pour 2006		L'UA attend toujours une lettre de l'Organisation arabe du travail indiquant la date et le lieu
EX.CL/Dec.202 (VII) Décision sur le rapport de la 5 ^{ième} Assemblée générale de la Commission africaine de la population (CAP) – Doc. EX.CL/187 (VII)	La réunion du Bureau s'est tenue en septembre 2005 en Afrique du Sud Élaboration du Plan d'action et du document cadre pour les forums sous-régionaux de la population Élaboration en cours des programmes de la CAP		Les États membres n'ont pas encore retourné les questionnaires remplis pour l'élaboration des programmes de la CAP
EX/CL/Dec.214 (VII) Décision sur la création du Centre pour les maladies infectieuses, endémiques et le VIH/sida au Caire	Evaluations de la mise en œuvre du Cadre et du Plan stratégique pour le Centre pour les maladies infectieuses, endémiques et le VIH/sida révisé par la 2 ^{ième} session de la Conférence des ministres tenue à Gaborone, (Botswana)	Un rapport sur les conclusions de l'examen est disponible et la Commission de l'Union africaine en assurera le suivi	La Commission de l'Union africaine doit assurer le suivi de la mise en œuvre de la décision des chefs d'États, qui demande plus de temps
EX.CL/Dec.232 (VII) Décision sur l'élection des membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant – Doc. EX.CL/202 (VII)	Mise en œuvre. Les membres ont prêté serment		
EX/CL/Dec.233(VII) Décision sur le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant	Paragraphe 9 sur la création du Secrétariat du Comité – Partiellement mise en œuvre Le processus de recrutement du secrétaire du comité est en cours		

Assembly/AU/Dec.55 (IV) Décision sur le rapport intérimaire sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite	Les États membres ont : - Mieux planifié et participé davantage aux négociations sur les ADPIC, et ont essayé d'être plus flexibles dans les accords sur les ADPIC - Augmentation de la couverture vaccinale par les journées de vaccination synchronisée contre la polyo - Mise en place des stratégies pour mieux coordonner les programmes nationaux et l'appui international - Dans le cadre du NEPAD, la CUA a initié une action (conception de la carte) pour développer un plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique ; et encourage le partenariat avec les CER et la communauté internationale en vue de réaliser les OMD - La communauté internationale s'est engagée à combler le déficit de 19 milliards de dollars É.U. dans le financement de la santé déterminés par l'OMS (G8, PEPFAR, Banque mondiale, etc.)	Préparation du Plan de développement chiffré pour trouver des solutions au problème des ressources humaines pour les crises de santé Préparation des stratégies de santé pour l'engagement renforcé au niveau continental pour la promotion de la santé	Réponse inappropriée des États membres Contraintes des ressources humaines au sein de la Commission de l'UA Lourde charge de travail et trop de priorités au niveau de la Commission de l'UA.
Assembly/AU/Dec.75(V)- Décision sur l'accélération des actions pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique en vue de la réalisation des OMD	Paragraphe 9 de la Décision – partiellement mise en œuvre - Des préparatifs sont en cours pour la réunion d'examen à mi-parcours de la position commune africaine, qui se tiendra l'année prochaine - des mesures ont été prises pour le recrutement du secrétaire du Comité des experts africains sur le droit et le bien-être de l'enfant - les fonds ont été mobilisés par les partenaires pour renforcer le secrétariat du Comité		

INFRASTRUCTURE ET ÉNERGIE

Décision	Résumé	Plan d'action	Résultats attendus	Calendrier	État
EX/CL/Dec.195 (VII) Décision sur le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du projet de création d'un espace unifié de numérotage des télécommunications en Afrique (EUNTA)	1. adoption du projet ; les États membres, les opérateurs et les fournisseurs de services Africains sont invités à adhérer au projet et à participer activement à l'étude de faisabilité 2. les acteurs des télécommunications des autres régions du monde sont également invités à soutenir le projet 3. La Commission et le Comité de coordination interinstitutionnel (CCII) sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'étude de faisabilité ; 4. Demande également à la Commission de soumettre les conclusions de l'étude de faisabilité à la prochaine Conférence des Ministres Africains des télécommunications pour examen	- Préparation des termes de référence et la méthodologie, notamment les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de l'étude de faisabilité - Convocation de la réunion des experts pour l'examen du document du projet - Initiation de l'étude de faisabilité - Organisation d'une réunion des ministres africains responsables des télécommunications	- Adoption des termes de référence et mise en place des modalités pour le projet d'étude de faisabilité - Rapport de l'étude de faisabilité	- Mai 2005 - termes de référence et mise en œuvre des modalités - Octobre 2005 – premier projet de l'étude de faisabilité	- termes de référence et prise en application des modalités soumis et approuvés par une réunion des experts tenue en avril 2005 - étude de faisabilité n'a pas encore démarré et la réunion ministérielle n'a pas été organisée faute de ressources - l'étude a été introduite dans le budget 2006 budget

EX/CL/Dec. 199 (VII) Décision sur la réunion des ministres africains en charge des transports et des infrastructures sur les transports et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	ADOpte la Déclaration des Ministres africains en charge des transports et des infrastructures sur les transports et les OMD; ADOpte ÉGALEMENT le document sur les objectifs et indicateurs en matière de transport dans le cadre de la réalisation des OMD; DEMANDE au Président de la Commission de présenter la Déclaration des Ministres en charge des transports et des infrastructures ainsi que le document sur les objectifs et indicateurs comme faisant partie de la Position commune africaine sur la réalisation des OMD à la Conférence des Nations unies sur le bilan des OMD, prévue en septembre 2005; DEMANDE PAR AILLEURS à la Commission de coordonner l'élaboration d'un Plan d'action pour la réalisation de l'ensemble des objectifs en matière de transport;	- Préparation d'un plan d'action détaillé pour la réalisation des objectifs de transport liés à la réalisation des OMD - Intégration des stratégies de réduction de la pauvreté dans les programmes de transport de l'UA et du NEPAD (STAP et MLTSF)	- Plan détaillé des politiques, stratégies et mesures d'investissement pour les objectifs de transport nécessaires pour la réalisation des OMD - Adaptation des composantes de transport des programmes de l'UA et du NEPAD (AU/NEPAD STAP et MLTSF) aux OMD	Avant décembre 2005 Au cours de l'examen du STAP et l'élaboration du MLTSF	- Non mis en œuvre en raison des contraintes financières - Incorporé dans le budget 2006
---	---	---	---	--	---

EX/CL/Dec.208 (VII) Décision sur la réunion des ministres Africains en charge du transport aérien	1. ADOpte la résolution des ministres en charge du transport aérien sur le suivi de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien 2. EXHORTE les États membres à s'acquitter de leurs obligations financières en payant intégralement leurs contributions pour 2005 ainsi que les arriérés afin de soutenir la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC) et renforcer son autonomie 3. DEMANDE à la Commission d'élaborer, en collaboration avec la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC), l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) et les CER, une Politique extérieure africaine commune en matière de transport aérien	- Préparation d'une action pour la mise en place des résolutions de la réunion ministérielle - Organisation des réunions de l'organe de supervision de la Décision de Yamoussoukro pour le suivi des progrès des actions spécifiques - Recrutement d'un ou plusieurs consultant (s) et facilitation des réunions de travail d'un groupe d'experts sur les politiques externes communes	- Plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution de la réunion ministérielle - Orientations pour la négociation des services de transport aériens avec les tiers parties - Réglementation sur la concurrence dans le cadre de la décision de Yamoussoukro - Structure, mandat et statut de l'organe d'exécution de la Décision de Yamoussoukro - Résolution du différend entre l'Égypte et le Nigeria sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro	juin 2005 juin 2005 septembre 2005 novembre 2005 novembre 2005	- Plan d'action établi - Orientations provisoires pour les négociations avec les parties tiers - Réglementation non élaborée à cause de contraintes de ressources - Mise en fonction de l'organe d'exécution non appliquée à cause de contraintes de ressources - Résolution du différend entre l'Égypte et le Nigeria en cours
--	--	--	---	---	---

EX/CL/Dec.163 (V) Décision sur la sécurité des transports maritimes en Afrique	EXHORTE les États membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect du Code ISPS. DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'aider les États membres dans la mise en oeuvre du code ISPS. DEMANDE EN OUTRE à la Commission d'accélérer la mise en oeuvre de la décision EX.CL/Dec.60(III) sur la sécurité des transports maritimes en Afrique ;	- Évaluation de la sécurité maritime en Afrique, notamment la mise en oeuvre des conventions internationales - Élaboration et surveillance de la mise en oeuvre du plan d'action - Révision de la Charte du transport maritime et législation du modèle maritime	- État de la sûreté et de la sécurité maritime en Afrique et plan d'action - Version finale de la Charte du transport maritime africain et de la législation du modèle maritime - Ratification des principales conventions sur la sûreté et la sécurité maritime par les tous ou la plus part des États membres	Avant mars 2005 Avant octobre 2005 Décembre 2005	- Aucune activité menée à cause de contraintes de ressources - Aucune ressource allouée dans le budget 2005 - Activités intégrées dans le budget 2006
---	---	--	---	---	---

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

Décision N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
Ex.CL/Dec.167 (VI) Décision sur la mise en oeuvre de l'initiative PATTEC	- La Commission a organisé plusieurs ateliers inter-États et régionaux pour les experts nationaux et les fonctionnaires principaux chargés des politiques en matière de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase dans certains États membres (Angola, Botswana, Namibie, Zambie et Zimbabwe en Afrique australe ; Bénin, Niger, Nigeria et Togo en Afrique de l'Ouest ; Cameroun, RCA et Tchad en Afrique centrale ; et Rwanda et Tanzanie en Afrique de l'Est) en vue de formuler le projet de propositions pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans les zones identifiées de ces pays	La Commission a mis en place des cours de formation en vue de renforcer les capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de l'initiative PATTEC La Commission envisage d'engager des consultations avec les autres États membres affectés par le problème de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase et d'accélérer les activités de la mise en oeuvre de l'initiative PATTEC	En dépit de l'importante augmentation des activités de la Commission dans la mise en œuvre de l'initiative PATTEC, l'effectif du Bureau de coordination du PATTEC est encore très insuffisant

	- le projet de propositions sera distribué aux États membres affectés et aux partenaires de développement volontaires pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du programme PATTEC en vue du remboursement des fonds fournis par la BAD pour les activités de la première phase du programme PATTEC dans ces pays - La Commission a effectivement joué son rôle de coordination et a réussi à s'assurer que les six pays qui ont reçu l'appui de la Banque africaine de développement (BAfD) pour lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiasis (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali et Ouganda) ont rempli les conditions établies. La Commission a initié des contacts avec la Banque pour discuter des possibilités de soutenir les pays engagés dans la mise en œuvre du PATTEC	La Commission envisage de tenir une conférence spéciale des bailleurs de fonds sur le PATTEC pour compléter le soutien fourni par la BAD	
--	---	--	--

Assembly/AU/Dec.59 (IV) Décision sur la situation de la Sécurité alimentaire en Afrique	La rapport sur l'état de la sécurité alimentaire a été élaboré et mis à jour en tenant compte de la mise en œuvre des plans d'action du CAADP et des autres plans d'action, et ce avec la collaboration active du NEPAD, de la FAO, de FIDA, et du PAM	Le rapport n'a pas été soumis à la 5 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2005 parce qu'il n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Sa soumission a été reportée au Sommet de juillet 2006	
Assembly/AU/Dec.60 (IV) Décision sur le renforcement de la capacité du conseil phytosanitaire interafricain (CPI)			

Assembly/AU/DEc.61/ (IV) Décision sur l'affectation de 10% des budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural sur les cinq prochaines années	En mars 2005, la Commission de l'UA a défini les principaux domaines de l'agriculture auxquels sont alloués 10% des budgets nationaux. Dans le cadre du suivi de cette activité, l'UA et le NEPAD ont conjointement organisé un atelier consultatif les 12 et 13 septembre à Johannesburg avec la participation des représentants des ministères des finances et de l'agriculture de certains pays pour représenter les différentes CER, et des représentants de la FAO, de la Banque mondiale et du FMI. L'atelier a adopté le Questionnaire et la Note d'orientation jointe (contenant la définition) et relative à l'élaboration des rapports sur le Système d'identification des dépenses dans les États membres de l'UA. Un atelier conjoint a été organisé les 15 au 16 décembre 2005 au siège de la Commission de l'UA, au cours duquel 18 États membres ont adopté la Note d'orientation (contenant la définition)	Le rapport n'a pas été soumis à la 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2005 car il ne figurait pas à l'ordre du jour. Cependant, sa soumission a été reportée au Sommet de juillet 2006	En mars 2005, la Commission de l'UA a défini les principaux domaines de l'agriculture auxquels sont alloués 10% des budgets nationaux. Dans le cadre du suivi de cette activité, l'UA et le NEPAD ont conjointement organisé un atelier consultatif les 12 et 13 septembre à Johannesburg avec la participation des représentants des ministères des finances et de l'agriculture de certains pays pour représenter les différentes CER et des représentants de la FAO, de la Banque mondiale et du FMI. L'atelier a adopté le Questionnaire et la Note d'orientation jointe (contenant la définition) et relative à l'établissement des rapports sur le Système d'identification des dépenses dans les États membres de l'UA. Un atelier conjoint a été organisé les 15 au 16 décembre 2005 au siège de la Commission de l'UA, au cours duquel 18 États membres ont adopté la Note d'orientation (contenant la définition)
--	---	--	--

EX.CL/Decd.194 (VII) Décision sur le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau	La Commission, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD, prépare actuellement un plan de mise en œuvre intégré de la Déclaration de Syrte et du CAADP qui sera présenté à la réunion des ministres de l'agriculture en février 2006 pour examen avant d'être soumis à la 9^{ième} session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2006		
Assembly/AU/Dec.86 (V) Décision sur le danger des semences importées en Afrique	La Commission a désigné le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) pour coordonner les activités de mise en œuvre de la décision au niveau continental	Consultation avec les États membres en cours	Le manque de réponse de la part des principaux membres du Comité technique à réagir a empêché la convocation à temps de la deuxième réunion du Comité

Aucune décision Adoption du Grand Mur vert (Great Green Wall) pour l'initiative Sahara	La Commission a tenu la 1^{ière} réunion du Comité technique pour la coordination de la mise en œuvre de Great Green Wall Initiative en juillet 2005 Après la réunion du Comité, la Commission a élaboré ma note pour les arrangements institutionnels et les modalités de la mise en œuvre, qui a été distribuée aux membres du Comité technique et à d'autres personnes pour observations et amélioration Une deuxième réunion du Comité technique est prévue pour la fin du premier trimestre de l'année 2006 en vue de préparer la voie à l'élaboration du projet et la mise en œuvre de certains arrangements institutionnels	t	
---	---	---	--

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décisions : N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/partiellement) (Mesures prises)	Non mise en œuvre	Contraintes
Article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine : Création des institutions financières	Les actions suivantes ont été entreprises : • Élaboration du document conceptuel et du Protocole sur la Banque africaine d'investissements ; • Préparation de la note d'orientation sur la Banque centrale ; • Préparation de la note d'orientation sur le Fonds monétaire africain et • Convocation d'une réunion des experts sur la création des trois institutions financières en septembre 2005 • Tenue d'une autre réunion en Libye en décembre 2005 pour examiner un programme de gestion progressive pour la création des institutions		Ressources financières et humaines
EX.CL/Dec. 227 (VII) Décision sur le protocole sur les relations entre l'UA et les CER	Protocole sur les relations entre l'UA et les CER Le projet de protocole sur les relations entre l'UA et les CER a été finalisé ; cependant il ne peut être signé qu'après la fin des travaux en cours sur la rationalisation des CER Rationalisation des CER Les documents suivants ont été élaborés sur la question • Cadre général de rationalisation • Rationalisation des institutions d'intégration : mesures proposées • Scénarios sur la rationalisation des regroupements régionaux et le cas de la rationalisation Une réunion sur la rationalisation des CER à l'intention des experts de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord a été convoquée à Accra, Ghana en octobre 2005. la deuxième réunion prévue pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe se tiendra en février 2006 et sera suivie d'une réunion ministérielle en mars 2006 Harmonisation des statistiques Plusieurs activités ont été entreprises, dont : • L'élaboration du cadre global des statistiques ; • L'identification des indicateurs pertinents par la consultation		Ressources financières et humaines

	avec tous les partenaires de l'UA • La conception des formats de collecte de données • L'accès à l'Internet et la conception du format de diffusion		
Ex/CL/Dec. 166 (VI) Décision sur l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	• Travaillant en étroite collaboration avec les CER, la CEA, le Secrétariat du NEPAD et la BAD, la Commission de l'UA a coordonné à la préparation de la position commune africaine en tant que contribution du continent à la révision de la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la révision des OMD, qui a été examinée lors du Sommet de haut niveau en septembre 2005 à New York. Les conclusions du Sommet des Nations Unies de septembre 2005 ont pris en compte la plupart des besoins et des demandes de l'Afrique concernant les moyens d'améliorer la mise en œuvre des politiques qui permettront aux pays africains de réaliser les OMD d'ici 2015		Ressources financières et humaines
EX/CL/Dec. 198 (VII) Décision sur le dialogue Afrique-Europe	• Dans le cadre du Dialogue Afrique-Europe, la 5^{ième} réunion ministérielle de la Troïka africaine et de l'UE s'est tenue à Bamako, (Mali) le 2 décembre 2005. La réunion a été précédée d'une réunion hauts des fonctionnaires, tenue le 1^{er} décembre 2005. Les ministres ont reconnu les efforts remarquables déployés au cours des mois passés pour relancer et redynamiser le partenariat entre l'Afrique et l'UE • Les Troïkas ont convenu de renforcer la coopération et l'échange d'expériences entre l'Afrique et l'UE, par exemple dans les domaines de la paix et la sécurité, du commerce, du VIH/sida, de l'environnement et de l'énergie et dans d'autres domaines pour aider à réaliser les OMD • Les ministres ont convenu d'œuvrer activement à l'organisation du sommet Afrique/EU qui ne s'est pas réuni depuis le dernier sommet tenu au Caire, (Égypte) en 2000. la réunion a convenu de soumettre le rapport conjoint des experts sur la dette extérieure de l'Afrique au Sommet Afrique-UE pour une décision politique		Ressources financières et humaines

Assembly/AU/Dec.79 (V) Décision de Syrte (Libye) en juillet 2005 sur le suivi du G8	• Une position commune africaine a été préparée sur les engagements du G8 • Une réunion a été organisée à Addis-Abeba sur l'élaboration d'un plan d'action sur la mise en œuvre des engagements du G8. Le plan d'action a été préparé sous la forme d'un document détaillé sur les principaux domaines prioritaires de développement pour l'Afrique, notamment la paix et la sécurité, la gouvernance, les infrastructures et l'énergie, le développement humain, l'agriculture et la sécurité alimentaire et le financement du développement, y compris les questions relatives à la mobilisation des ressources nationales, l'annulation de la dette de l'Afrique et l'aide publique au développement (APD). Le document a été présenté au Forum pour le partenariat africain tenu à Londres en novembre 2005 • La Commission de l'UA et le NEPAD ont tenu une réunion en décembre 2005 en Afrique du Sud pour finaliser le Plan d'action conjoint sur la mise en œuvre du Forum pour le partenariat africain et les engagements du G8		Ressources financières et humaines
--	--	--	---------------------------------------

COMMERCE ET INDUSTRIE

Décisions : N° & titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/Partiellement)	Non mise en œuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.203(VII) Décision sur la troisième session ordinaire des Ministres du Commerce de l'UA	Entièrement Mise en œuvre Déclaration de Caire, feuille de route sur le programme de Doha et déclarations sur les négociations des APE		
EX.CL/Dec.204(VII) Décision sur la facilitation du Commerce	Trois ateliers ont été organisés au niveau régional et des recommandations ont été faites pour renforcer les interconnexions et mettre en place les mécanismes de coordination qui prennent en compte la nécessité de l'assistance technique et du renforcement des capacités		
EX.CL/Dec.205(VII) Décision sur le commerce et l'investissement en Afrique	Partiellement mise en œuvre. Dans le cadre du Forum pour la coopération Chine-Afrique, la Chine envisage de doubler ses investissements directs en Afrique dans un délai de 5 ans		
EX.CL/Dec.206(VII) Décision relative à la loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique (AGOA III)	La Commission travaillera en collaboration avec le PNUD après l'organisation d'un atelier en février 2006 pour élaborer un programme de travail global		
EX.CL/Dec.207(VII) Décision sur la Conférence de suivi Afrique-Asie TICAD III, Nov. 2004	Mise en œuvre partielle Dans le cadre de la TICAD, des initiatives ont été prises en faveur de l'Afrique pour réduire la pauvreté au moyen de la croissance : la Conférence sur le commerce et l'investissement entre l'Asie et l'Afrique (AATIC), le Centre Asie-Afrique pour la promotion de l'investissement et le transfert de technologie, le Forum des affaires Afrique-Asie I, II et III (FAAA), le Conseil asiatique pour les affaires (AABC), le Réseau PME Afrique-Asie, le Réseau TICAD Exchange et les technologies de l'information et de la communication		

Assembly/AU/Dec.80(V) Projet de Décision sur les négociations commerciales multilatérales	Entièrement mise en œuvre. La Déclaration du Caire et la feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de travail de Doha ont servi d'outils de négociation pour les négociateurs africains à Hong-Kong afin qu'ils parlent d'une seule voix et sauvegardent les intérêts de l'Afrique dans les négociations de l'OMC. La Déclaration sur les négociations des APE joue également un rôle important dans les négociations des APE en cours à Bruxelles et au niveau régional en Afrique		
---	--	--	--

2006

Rapport sur la mise en oeuvre des Precedentes Decisions du Conseil Executif et du Sommet

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3404>

Downloaded from African Union Common Repository